

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

CENON - immeuble sis 1 rue des Platanes cadastré AM 106 - Mise à disposition et cession à la Commune de Cenon - Autorisations - Décision
--

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de Cenon, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre de l'immeuble bâti à usage d'habitation sis 1 rue des Platanes (domaine du Loret) à CENON.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet communal d'installation d'un gardien affecté à la surveillance du Domaine du Loret où sont implantés de nombreux équipements sportifs culturels et de loisirs ainsi que plusieurs locaux associatifs.

Par acte notarié du 25 novembre 2011 notre Etablissement s'est donc rendu propriétaire dudit bien immobilier moyennant le prix principal de 104 400 euros conforme à l'estimation de France Domaine.

Aussi, conformément à la délibération du Conseil Municipal de CENON, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait être consentie à la Commune au moyen d'une convention en attendant sa cession dans le délai maximum de quatre ans sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière s'établissant au prix d'achat de 104 400 euros augmenté des frais d'acquisition, non connus à ce jour, l'ensemble restant actualisable au taux de 3,38 % de la date de règlement par la Communauté Urbaine de Bordeaux du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte de cession à la Commune, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

A titre indicatif le prix de revient de mise en réserve foncière de ce bien immobilier s'établit à 105 184,16 euros au 29 février 2012.

France Domaine régulièrement consulté au préalable a précisé que lesdites conditions financières de cession n'appellent pas d'objection de sa part.

Pour cette mutation il est précisé que la Communauté Urbaine de Bordeaux déclare se placer en dehors de toute démarche de commercialisation ou d'aménagement sans autre motivation que celle de réemployer au service de ses missions la valeur de ses actifs, et pour cette raison la présente cession n'entre pas dans le champs d'application de la TVA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU l'avis de France Domaine n°2012-119V0173 du 16 février 2012

VU la délibération du Conseil Municipal de CENON du 22 juin 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

dans le cadre de l'action de sécurisation des installations communales du domaine du Loret par la Ville de Cenon, il importe maintenant de mettre à sa disposition et lui céder l'immeuble bâti sis 1 rue des Platanes que notre Etablissement a acquis à titre de relais par voie de préemption.

DECIDE

Article 1 :

La cession à la Commune de Cenon de l'immeuble bâti en l'état sis 1 rue des Platanes à CENON cadastré AM 106 pour 1 411 m² est consentie moyennant le prix de revient de la mise en réserve foncière correspondant au prix principal d'acquisition soit 104 400 euros à majorer des frais d'acquisition, le tout restant actualisable au taux de 3,38 % l'an jusqu'au complet paiement par la Commune.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de cession de mise à disposition transitoire.

Article 3 :

Le montant de la recette provenant de cette aliénation sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB UC32 du Budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2012

M. JEAN TOUZEAU